

Paru le: 15 novembre 2013

Auteur : Jean-Marie Le Méné

L'enfant dans «Le Meilleur des mondes»



JEAN-MARIE LE MÉNÉ

Le président de la Fondation Jérôme Lejeune revient sur la récente autorisation donnée dans l'État d'Israel de « féconder » une mère porteuse à partir du sperme congelé d'un défunt.

d'Israel vient d'autoriser des parents à utiliser le sperme congelé de leur fils decede pour feconder une mere porteuse afin de leur donner un petit enfant. Cette decision recente a souleve un certain emoi. Elle pose plusieurs questions sur les pratiques des pays développes. Ce type d'autorisation paraît doublement transgressif en France, qui fait encore partie des pays - et il faut s'en rejouir - qui interdisent les inseminations post-mortem ainsi que le recours aux mères porteuses. Mais, surtout, cette affaire nous présente crûment ce qu'est le « droit a l'enfant ». Une creation suivie d'une appropriation de l'enfant qui vise a traiter un probleme d'adultes. Il s'oppose manifestement au « droit de l'enfant » à exister pour lui-même

et à jouir de ses deux parents. de preférence vivants. À l'evidence, la prétention de grands-parents potentiels a fabriquer ce qui peut être percu comme un « bebe psychotrope » est depourvue de toute indication medicale et encore moins morale.

Une seconde dimension de la question montre que rien ne s'oppose a ce que l'on envisage des manipulations équivalentes pour les gamètes d'une femme decedee. C'est ce qui s'est dejà passé en Israel, où des parents ont été autorises à prélever les ovules d'une adolescente morte dans un accident de voiture, afin de les faire féconder par un don de sperme. Ce parallelisme egalitaire est inevitable d'autant que les progrès de la congélation par la technique de la vitrification d'ovocytes permettent de ne pas faire éclater cette cellule particulièrement fragile. Toutefois, nous aurions tort de ne reserver nos critiques qu'aux pays apparemment plus libéraux que le nôtre. La vitrification ovocytaire a éte autorisee en France par la loi bioethique de 2011 comme technique d'assistance médicale à la procréation (AMP). Elle constitue un pas de plus vers l'AMP pour « convenance personnelle » en permettant aux jeunes e procureur général de l'État femmes de congeler leurs gamètes pour prevenir une infertilite eventuelle, envisager un projet parental tardif ou contribuer a creer une banque de dons d'ovules. En 2012, le Pr Rene Frydman ainsi que le CNGOF (college des gynecologues) se sont exprimés en faveur de l'autoconservation des ovocytes pour « convenance personnelle », c'est-a-dire pour des indications plus sociétales que medicales. Il est clair que le projet de conserver in vitro des stocks d'ovules presente des debouches particulièrement lucratifs et une tentation vertigineuse d'industrialiser des tris multicritères sur les embryons produits. Ceci nous amène au dernier aspect de la question qui est plus inquietant encore. Il renvoie à une realité déjà inscrite dans nos lois et

de la selection. En effet, qui dit manipulation de gamètes dit tri - inevitable non seulement des gametes mais aussi du produit de leur

rencontre: l'embryon

L'acharnement procreatique et l'acharnement selectif puisent aux mêmes racines. Ce sont les deux faces d'une même medaille frappee au coin de l'eugenisme. Le processus, la procreation, doit être maîtrisé et le produit. l'enfant, doit être de qualité. Sait-on seulement que « l'appariement des couples reproducteurs » que l'on croyait réserve aux espèces animales s'applique désormais aux humains concus par AMP avec donneurs? Il s'agit pour les techniciens de la reproduction d'exercer une sélection sur les donneurs de gametes pour éviter des maladies genetiques. Ici, c'est le technicien qui remplace la nature. Il n'est pas certain qu'il soit plus avise. Les risques d'arbitraire sont évidemment plus eleves.

Ouant à l'embryon produit, soumis aux progrès des différents diagnostics, il est somme de faire la preuve de sa normalite avant de naître. Deja des cohortes entières d'êtres humains parfaitement viables sont supprimées avant la naissance au motif que leur genome n'est pas parfait. Quel dieu assoiffé dicte la norme ? Oui s'en inquiète ? On objectera que le Rubicon a déjà été franchi depuis des lustres et qu'il est trop tard pour s'en émouvoir. Telle est l'opinion recente de notre comité d'ethique étatique... Mais il reste tout de même une façon non moralisatrice et politique de reprendre les choses en main. C'est d'avoir le courage d'observer que la compassion fallacieuse qui conduit à instrumentaliser des enfants - soit en les creant, soit en les dé-créant pour le confort d'adultes en mal de vivre n'entretient aucun rapport avec l'art médical.

À l'évidence, la prétention de grands-parents potentiels à fabriquer ce qui peut être percu comme un "bébé psychotrope" est dépourvue de toute indication médicale et encore moins morale